

Séance du 12 février 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Taieb présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Action culturelle – Conférence sur les contes de Gascogne.

La Médiathèque de Bayonne valorise la langue basque depuis plusieurs années avec la manifestation Irakur ! Elle propose, en 2015, de valoriser la langue et la culture gasconnes, en particulier la musique et la littérature.

Le mois de mai sera consacré à cette thématique. Sera ainsi programmée une conférence sur les contes de Gascogne animée par Guy Latry, professeur émérite de l'Université de Bordeaux Montaigne.

La Ville de Bayonne prend en charge la rémunération de ce conférencier pour un montant de 245,00€ bruts (deux cent quarante-cinq euros), ainsi que ses frais d'hébergement et de restauration.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions décrites ci-dessus dans le cadre de cette action culturelle de la Médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.